



## Bon à savoir !

**Dernière augmentation du prix de l'eau : 01/01/2019**

Tarif Abonnement EAU : PAS D'AUGMENTATION EN 2024

Tarif EAU 2023 : 2,64€ TTC/m<sup>3</sup>

Tarif EAU 2024 : 3,82€TTC/m<sup>3</sup>

## FOIRE AUX QUESTIONS

### *Pourquoi les prix de l'eau et de l'assainissement augmentent ?*

Hausse des dépenses énergétiques, des prix du matériel, du carburant ➡ augmentation du prix de l'eau pour pouvoir continuer d'INVESTIR car INVESTIR=

- Maintenir les réseaux en bon état, **garantir la desserte du territoire** (1 427 km de réseaux d'eau potable et 63 km de réseaux d'Assainissement Collectif)
- Assurer la qualité et la continuité du service **par tous les temps et à toute heure**

### *Qui fixe les prix au syndicat Région Minière ?*

#### *Les élus des communes membres*

Chaque commune membre désigne 2 délégués titulaires qui siègent et votent lors des conseils syndicaux (le dernier= 09/11/2023 à Montmarault)

### *Pourquoi je ne paye pas le même tarif ici que dans une autre ville de France ?*

- Cela dépend des investissements effectués par la collectivité (Eau potable= 3 000 000€/an, Assainissement=1 500 000€/an)
- Zone rurale=habitat dispersé donc grande longueur de réseau = coût d'entretien et de collecte + important qu'en ville
- Cela dépend de la qualité des eaux brutes à traiter

### *Pourquoi nous ne sommes pas mensualisés ?*

- Les moyens sont imposés par les services de l'état
- Nous faisons tout pour la rendre possible au + tard le 01/01/2025

### **Calcul de la facture d'eau consommée (AEP) ou rejetée (AC\*) en 2024 :**

AEP : 3,82€ TTC X nb m<sup>3</sup> + 102,76€ (abonnement) = \_\_\_\_\_ € TTC

AC : 3,18€ TTC X nb m<sup>3</sup> + 88€ (abonnement) = \_\_\_\_\_ € TTC

\*concerne uniquement les communes de : Bézenet, Chamblet, Chappes, Cosne d'Allier, Deneuille les Mines, Doyet, Hyds, Maillet, Montmarault, Murat, St Priest en Murat, Vaux et Verneix.